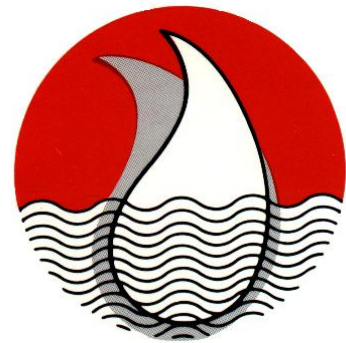


Bref historique de l'AREQ (CSQ) ¹

L'association des retraitées et retraités de l'enseignement du Québec est un organisme sans but lucratif incorporé le 24 novembre 1961 sous la Loi des syndicats professionnels. Comme toute entreprise, l'AREQ (CSQ) est dûment immatriculée auprès de l'Inspecteur général des institutions financières et son numéro de matricule est le 1145003993.

Une des particularités de l'AREQ (CSQ), qui fait d'ailleurs l'envie de bien d'autres groupes de personnes retraitées, autrefois syndiquées, est le maintien des liens avec sa Centrale syndicale d'origine et les multiples avantages que cela lui procure.



Les significations de notre emblème

En octobre 2008,

l'AREQ de dotait d'un

nouveau logo

UN PEU D'HISTOIRE

C'est en 1961 que Laure Gaudreault, fondatrice du premier syndicat qui a donné naissance à la CEQ, jette les bases de l'Association des instituteurs et institutrices catholiques retraité(e)s du Québec. La pauvreté dans la quelle vivent la majorité de ses collègues retraité(e)s de l'enseignement inspire son geste. Forte de l'appui de la Corporation des institutrices et instituteurs catholiques du Québec (CIC), dont elle est membre, elle recrute 295 membres. Le but premier du nouvel organisme est d'obtenir du gouvernement la révision de la rente de retraite des enseignantes et enseignants. Compte tenu que la cotisation ne s'élève qu'à six dollars par année, l'Association n'eut pas survécu sans le support financier, technique et politique de la Centrale. C'est en effet cette dernière qui mène la bataille de l'indexation des pensions aux tables de négociation, soutenue bien sûr, par

les mémoires et interventions que l'AREQ fera auprès du gouvernement. Cette action conjuguée assurera la première victoire : l'indexation des pensions, en 1969. Suivront plusieurs autres réalisations :

- En 1973 : Ajustement des pensions antérieurement acquises en basant le calcul de la pension sur un salaire minimal de 5 000 \$.
- En 1978 : Parution du 1^{er} numéro du bulletin d'information "Quoi de neuf ?"
- En 1979 : Mise en place du premier régime d'assurance collective offert aux personnes retraitées avec la participation financière de l'ensemble des membres de la CEQ.
- En 1985 : Enquête auprès de tous les membres de l'AREQ sur les "Conditions de vie des retraitées et retraités de l'enseignement du Québec".
- En 1990 : Mise sur pied de la "Fondation Laure-Gaudreault".
- En 1992 : L'AREQ se donne une mission.
- En 1997 : Premier Congrès à tous les deux ans.

Au cours des années, le support de la Centrale ne cessera de se développer. Il revêt d'ailleurs plusieurs formes :

1. Prêt de ressources matérielles (locaux, équipement, matériel audiovisuel...).
2. Accès à divers services (reprographie, affranchissement, scriptovisuel...).
3. Prise en charge de dossiers par des ressources professionnelles (négociation du régime d'assurance, représentation à la CARRA...).
4. Contribution (15 \$ / an) de tous les membres syndiqués au plan d'assurance des personnes retraitées afin d'en abaisser les coûts.
5. Et plusieurs autres...

Depuis sa fondation, l'AREQ a maintenu et fait croître ses liens avec la Centrale. Si ces liens ont évolué dans le temps, à mesure que l'AREQ devenait de plus en plus autonome financièrement et politiquement, ils sont demeurés étroits et les collaborations se sont élargies au profit des deux partis ; tout ceci au nom de la solidarité et d'une complicité de longue date.

MISSION DE L'ASSOCIATION

Depuis ses débuts, l'Association a beaucoup évolué mais ses raisons d'être restent toujours les mêmes. Nous les retrouvons à l'intérieur de la mission que les membres réunis en Congrès lui ont donnée en 1992, soit :

- Défendre et promouvoir les intérêts économiques, culturels, sociaux et moraux des membres qu'elle regroupe ;
- Contribuer à l'établissement d'une société plus égalitaire et plus démocratique ;
- Oeuvrer particulièrement au droit de vieillir dans la sécurité et dans la dignité ;
- Contribuer à la promotion et à l'exercice des droits des femmes.

La solitude, c'est le plus grand mal de la retraite. La création de nouveaux réseaux sociaux, le maintien d'une vie active et créative sont aussi des objectifs permanents de l'Association. Pour atteindre ces objectifs, l'AREQ (CSQ) fait la promotion d'une retraite bien préparée. Elle s'engage à maintenir une qualité de vie adéquate pour ses membres en leur procurant des services de base. L'AREQ (CSQ) considère que la retraite est une étape normale et enrichissante de la vie et que cette période rend possible une vie plus autonome mais toujours utile. Favoriser une bonne santé physique et mentale, initier des projets pour rendre la retraite active et utile socialement, valoriser les talents de chacune et chacun, demeurent des éléments permanents de l'orientation de l'AREQ (CSQ). L'AREQ (CSQ) développe donc des projets spécifiques visant à contrer ou atténuer la solitude non désirée, les carences affectives, le sentiment d'inutilité, la perte d'autonomie, le manque de valorisation des talents, la pauvreté des contacts humains, la diminution de la santé physique et mentale. Enfin, L'AREQ (CSQ) a mis en place des structures et un bulletin d'information : "Quoi de neuf ?" qui permettent de rejoindre chacun des membres.

Pour en savoir davantage sur l'AREQ (CSQ) et ses structures, nous vous invitons à consulter le site de l'AREQ (CSQ) Provinciale :



[Site de l'AREQ \(CSQ\) Provinciale](#)

1. : Texte tiré d'une publication provenant de l'Association des retraité(e)s de l'enseignement du Québec.